

Fiche de données de sécurité : page de garde

Selon OChim 2015 – RS 813.11
élaborée le 05 décembre 2017 /remplace la version du 05 décembre 2017

Identification du produit :

Nom commercial

ICHTHO VET Sommer & Fessel-Gel à usage équin

Usage

Produit de soin pour animaux

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

ebi-pharm ag

Lindachstrasse 8c, 3038 Kirchlindach

Tel: 031 828 12 22

office@ebi-pharm.ch (Monsieur Dr. P. Weber)

Numéro d'urgence national: 145

(joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7

Stockage: 5-25 degrés Celsius, protéger du gel.

Rubrique 8

Protection des yeux: Lunettes protectrices recommandées pour le remplissage.

Protection des mains: gants de protection ou crème de protection pour la peau.

La protection préventive de la peau par l'utilisation de produits de protection cutanée est également recommandée pour des raisons d'hygiène.

Après l'utilisation de gants de protection, utiliser un produit de nettoyage de la peau (savon) et un produit de soin de la peau.

Rubrique 13

Indications selon: ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1):

Ne doivent pas être éliminés avec les déchets ménagers. Ne pas jeter les résidus dans les égouts. Veuillez les faire éliminer par le centre de remise

Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières pour prévenir les infections.

Veuillez les éliminer avec les déchets ménagers ou les faire éliminer par le centre de remise (crème).

Rubrique 15

Il n'existe pas d'exigences spécifiques à la Suisse.

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Révision: 02.09.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Ichtho Vet® Sommer- und Fessel-Gel**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produit de soin pour animaux
- **Producteur/fournisseur:**
Lieferant | fournisseur | fornitore:
ebi-pharm ag
Lindachstrasse 8c | Postfach
CH-3038 Kirchlindach
Schweiz | Suisse | Svizzera
Phone: +41 (0) 31 828 12 22
Fax: +41 (0) 31 829 25 19
www.ebi-pharm.ch

- **Hersteller | producteur | produttore:**
Biologische Heilmittel Heel GmbH
Dr.-Reckeweg-Str. 2-4
76532 Baden-Baden
Deutschland | Allemagne | Germania
Telefon +49 7221 501-0
Telefax +49 7221 501-640
www.heel.de / www.heel.com
- **Service chargé des renseignements:** office@ebi-pharm.ch (M. Dr. P. Weber)
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger:**



- **Mention d'avertissement:** Attention

(suite page 2)

-CH/FR-

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Révision: 02.09.2017

Nom du produit: Ichtho Vet® Sommer- und Fessel-Gel

(suite de la page 1)

· Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers: -

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations**· Composants dangereux:**

CAS: 1340-06-3 EINECS: 215-671-7	acide ichthyolique, sel de sodium Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	≤5%
CAS: 9003-01-4 Numéro CE: 618-347-7	carbomer substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≤2,5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx	hydroxyde de sodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314	<1%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours**· Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**· Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: -****· Indications destinées au médecin: -****· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

-

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Révision: 02.09.2017

Nom du produit: Ichtho Vet® Sommer- und Fessel-Gel

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications:**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température de stockage recommandée:** 5 - 25 °C, protéger contre le gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** -

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Révision: 02.09.2017

Nom du produit: Ichtho Vet® Sommer- und Fessel-Gel

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**9003-01-4 carbomer**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,05 a mg/m ³ Valeur à long terme: 0,05 a mg/m ³ SSc;
--------------	--

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**· Protection des mains:**

Gants de protection ou crème de protection de la peau.

La protection préventive de la peau par l'utilisation de produits de protection cutanée est également recommandée pour des raisons d'hygiène.

Après l'utilisation de gants de protection, utiliser un produit de nettoyage de la peau (savon) et un produit de soin de la peau.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales****· Aspect:**

Forme:	Gel
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique

· Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100°C
---	-------

· Point d'éclair	>100°C
-------------------------	--------

· Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
-------------------------------------	--------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Révision: 02.09.2017

Nom du produit: Ichtho Vet® Sommer- und Fessel-Gel

(suite de la page 4)

· Densité:	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	5,0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.4 Conditions à éviter:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur acide ou alcaline afin d'éviter des réactions exothermiques.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Produit qui pénètre dans l'œil peut causer des dommages permanents. L'œil doit être rincé immédiatement.

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-CH/FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Révision: 02.09.2017

Nom du produit: Ichtho Vet® Sommer- und Fessel-Gel

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **12.2 Persistance et dégradabilité:** -
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation:** -
- **12.4 Mobilité dans le sol:** -
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
La substance est dangereuse pour l'environnement.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes:** -

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Catalogue européen des déchets**

18 02 03	déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
----------	--

- **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

Ne doivent pas être éliminés avec les déchets ménagers. Ne pas jeter les résidus dans les égouts. Veuillez les faire éliminer par le centre de remise (shampooing, gel, gel pour paturon).

Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières pour prévenir les infections. Veuillez les éliminer avec les déchets ménagers ou les faire éliminer par le centre de remise (crème).

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1760

- **Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM)
CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE)

- **IMDG, IATA**

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Révision: 02.09.2017

Nom du produit: Ichtho Vet® Sommer- und Fessel-Gel

(suite de la page 6)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR, IMDG, IATA****· Classe** 8 Matières corrosives.
· Étiquette 8**· 14.4 Groupe d'emballage****· ADR, IMDG, IATA** III**· 14.5 Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : acide ichthyologique, sel de sodium

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**· Indice Kemler:** Attention: Matières corrosives.
· No EMS: 80
· Segregation groups F-A,S-B
· Stowage Category Alkalis
· Stowage Code A
SW2 Clear of living quarters.**· Indications complémentaires de transport:****· ADR****· Quantités limitées (LQ)** 5L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur:
1000 ml
· Catégorie de transport 3
· Code de restriction en tunnels E**· IMDG****· Limited quantities (LQ)** 5L
· Excepted quantities (EQ) Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml**· "Règlement type" de l'ONU:** UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(HYDROXYDE DE SODIUM), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· Directive 2012/18/UE****· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**· Prescriptions nationales:**

SR 813.1

Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim) du 15 décembre 2000 (Etat le 1er janvier 2017)

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Révision: 02.09.2017

Nom du produit: Ichtho Vet® Sommer- und Fessel-Gel

(suite de la page 7)

SR 813.11

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (Etat le 1er mai 2017)

SUVA

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: liste complète et modifications des valeurs VME/VLE pour 2017

SR814.600

Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) du 10 décembre 1990 (Etat le 1er juillet 2011)

SR 814.610

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD1) du 22 juin 2005 (Etat le 1er juillet 2017)

SR814.610.1

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005 (Etat le 1er avril 2017)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3